

Fondation Aigues-Vertes, Bernex

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2009

1. PRINCIPES COMPTABLES ET PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice 2009 de la Fondation Aigues-Vertes (ci-après la Fondation) ont été établis pour la troisième fois en conformité avec la norme Swiss GAAP RPC 21 «Etablissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique, à but non lucratif».

La Fondation est soumise à la Loi sur les indemnités et aide financière (LIAF) et à son règlement d'application (RLIAF).

Elle est placée sous la surveillance du Département de la Solidarité et de l'Emploi, ainsi que du Service de surveillance des Fondations et de l'Inspection cantonale des Finances.

2. BILAN

La structure du bilan répond aux recommandations Swiss GAAP RPC 21. Les rubriques font l'objet des commentaires ci-après:

2.1 Liquidités

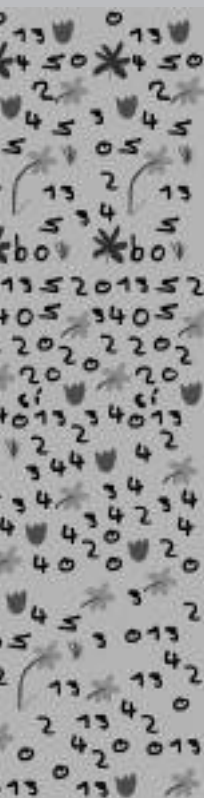
Les liquidités sont évaluées, aux 31 décembre 2009 et 2008, à la valeur nominale. Les comptes bancaires sont ouverts auprès de l'UBS SA, la Banque Raiffeisen et la Banque Migros.

2.2 Titres de placement

Les titres de placement sont évalués à la valeur boursière aux 31 décembre 2009 et 2008 et se composent de EUR 6 Parts UBS LUX Money Market.

2.3 Débiteurs pensionnaires

Les débiteurs pensionnaires sont évalués à leur valeur nominale. Ils se composent de créances concernant la facturation de la pension aux villageois. Aucun risque significatif d'insolvabilité sur les postes ouverts n'a été détecté de sorte qu'aucune correction de valeur n'a été enregistrée.



2.4 Débiteurs CIIS

Dès le 1^{er} janvier 2008, le canton de Genève a signé la Convention Intercantonale des Institutions Sociales (CIIS). Dès lors, le canton de Genève a le droit de facturer le coût d'un résident extra-cantonal pris en charge par le canton de Genève à son canton de domicile. Cette facturation se fait par l'Institution qui héberge la personne handicapée directement aux divers cantons concernés. Ce montant est ensuite restitué au canton de Genève à la fin de l'année. Les montants aux 31 décembre 2008 et 2009 correspondent à la facture du dernier trimestre aux cantons de Neuchâtel et Vaud.

2.5 Compte courant FERD et autres débiteurs

Le montant figurant sous le compte courant de FERD au 31 décembre 2008 a été régularisé en janvier 2009.

Les autres débiteurs comprennent pour l'essentiel la facturation des produits vendus à travers les ateliers de la Fondation. Une analyse de solvabilité des clients de la Fondation a été réalisée. Il n'a pas été relevé de risques particuliers sur cette position.

2.6 Stocks

Les stocks, évalués au prix de revient des marchandises, font l'objet d'un inventaire physique aux 31 décembre 2009 et 2008 à la date du bilan. Ils se décomposent en stocks de marchandises dans les différentes maisons ainsi qu'en stocks de fourniture de bureau d'une part, et stocks de marchandises (matières premières et produits finis) des ateliers d'autre part.

2.7 Comptes de régularisation de l'actif

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les charges payées d'avance et les produits à recevoir suivants:

	<u>2009</u> CHF	<u>2008</u> CHF
Autres charges payées d'avance	58 000.40	47 111.05
Remboursement d'assurances maladie et accident à recevoir	37 682.50	50 756.25
Primes d'assurance payées d'avance	594 446.00	0.00
Impôts cantonaux à recevoir	21 586.95	0.00
Acompte liquidation Swissair à recevoir	6 423.10	0.00
Impôt anticipé à récupérer	11 501.23	11 910.43
	<u>729 640.18</u>	<u>109 777.73</u>

2.8 Actifs circulants affectés

La Fondation présente de manière séparée les liquidités et titres liés à la couverture des engagements envers les villageois et le Fonds social. Les liquidités sont comptabilisées à leur valeur nominale et les titres à leur valeur boursière.

	<u>2009</u> CHF	<u>2008</u> CHF
<u>Pécules des villageois</u>		
Caisse	2 367.50	1 630.50
Banque	621 694.99	156 153.19
Titres	0.00	401 320.00
Intérêts courus sur titres	0.00	11 519.00
	<u>624 062.49</u>	<u>570 622.69</u>
<u>Fonds social</u>		
Banque	<u>195 237.09</u>	<u>228 673.34</u>

Réconciliation entre les actifs circulants et les fonds affectés au passif:

	<u>2009</u> CHF	<u>2008</u> CHF
<u>Pécules des villageois</u>		
Créanciers résidants (passif)	641 344.41	597 289.92
- Impôt anticipé à recevoir	(5 488.48)	(6 051.83)
- Comptes pécules débiteurs	(16 378.19)	(29 012.04)
+ Avance de la FAV	5 800.75	17 302.89
- Comptes pensionnaires créditeurs	(1 216.00)	(8 806.25)
- Dons à transférer à la FAV	0.00	(100.00)
	624 062.49	570 622.69
./. Pécules des villageois (cf ci-dessus)	624 062.49	570 622.69
Différence	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
<u>Fonds social</u>		
Actifs circulants affectés	195 237.09	228 673.34
+ Impôt anticipé à recevoir	93.65	428.65
./. Fonds affectés	195 330.74	229 101.99
Différence	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>

2.9 Actifs immobilisés

En application des directives de bouclage émises par le Département de la Solidarité et de l'Emploi pour 2008 et 2009, les immobilisations ont été retraitées selon la méthode des produits différés et présentés dans l'annexe aux pages 21 et 22.

Les taux d'amortissement suivants ont ainsi été retenus pour les exercices 2009 et 2008:

Véhicules utilitaires	10%
Véhicules légers	20%
Machines de bureau	20%
Equipements	10%
Installations fixes	5%
Rénovation et Immeubles	2%

Le seuil d'activation d'un actif corporel est fixé à CHF 3'000.

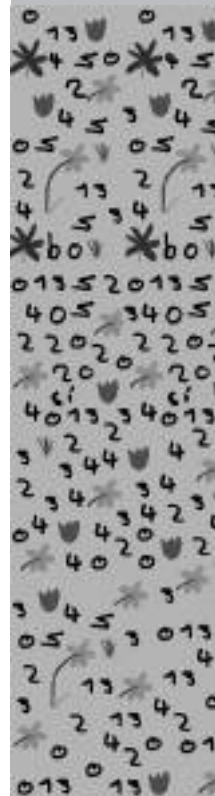
Au cours de l'exercice 2009, la fondation a activé une sculpture pour CHF 249'961.30, puis l'a amortie en totalité par prélèvement sur le Fonds de réserve (voir tableau II et point 2.17)

Un tableau récapitulatif de la variation des rénovations en cours figure en page 22.

La Fondation est au bénéfice d'un droit de superficie accordé par l'Etat de Genève en date du 11 décembre 1961 pour une durée de nonante ans. A cette échéance, ce droit est tacitement renouvelable par tranche de trente ans.

2.10 Créanciers

Les créanciers sont présentés distinctement en deux catégories: créanciers et fournisseurs relatifs à l'exploitation ordinaire de la Fondation et créanciers liés au réaménagement découlant de la livraison de biens et fournitures de prestations en relation avec les travaux de rénovation et réaménagement des bâtiments exploités par la Fondation.



2.11 Créancier Etat de Genève

Ce poste se décompose comme suit:

	<u>2009</u> CHF	<u>2008</u> CHF
Droit de superficie 2006 et 2007	0.00	73 896.00
Produits CIIS à transférer à l'Etat de Genève (cf 3.4)	666 191.00	470 814.42
Subvention complémentaire pour la couverture de la prime de 40% au personnel	0.00	(205 943.00)
Total Créancier Etat de Genève	<u>666 191.00</u>	<u>338 767.42</u>

2.12 Passifs transitoires

Les passifs transitoires sont constitués par des engagements certains pour des charges à payer, dont voici le détail:

	<u>2009</u> CHF	<u>2008</u> CHF
Frais à payer	22 734.40	36 284.83
Honoraires de révision	60 000.00	62 000.00
Impôts immobiliers complémentaires 2006	0.00	52 800.00
Impôts immobiliers complémentaires 2007	0.00	52 500.00
Impôts immobiliers complémentaires 2008	0.00	54 000.00
Total passifs transitoires	<u>82 734.40</u>	<u>257 584.83</u>

2.13 Provisions

Les provisions comprennent:

	<u>2009</u> CHF	<u>2008</u> CHF
Provision pour vacances non prises et heures supplémentaires	388 000.00	448 000.00
Provision solde de cotisations CEH	33 628.70	21 590.50
Provision prime de 40% liée au 13 ^{ème} salaire	0.00	205 943.00
Total provisions	<u>421 628.70</u>	<u>675 533.50</u>

La provision pour solde de cotisations à la CEH représente les cotisations de l'employeur dues aux 31 décembre 2009 et 2008, suite au changement de statut de certains collaborateurs. Ces montants sont payés à la CEH en tenant compte de l'effet dans le temps du changement de statut du collaborateur.

2.14 Emprunt FERD

Ce poste correspond aux montants empruntés à la FERD, selon contrat de prêt signé le 23 septembre 2005. La FERD a accordé une ligne de crédit de CHF 20'000'000 pour le financement de la rénovation du village d'Aigues-Vertes. Un avenant portant la ligne de crédit à CHF 22'000'000 a été signé le 25 mars 2008.

Ce prêt ne porte pas intérêts. Il est consenti pour une période de 5 ans renouvelable dont la première échéance est prévue en 2010.

2.15 Fonds social

Le fonds social a été constitué à l'origine dans le but d'accorder, en cas de nécessité, une aide financière aux villageois pour permettre de financer leurs activités de loisirs et leurs besoins personnels.

Le mouvement du compte est le suivant:

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	CHF	CHF
Montant du Fonds au 1^{er} janvier	229 101.99	242 699.14
Produits bancaires	223.45	1 188.75
Dons et legs	240.00	54 402.10
Utilisations pour dépenses courantes	(34 234.70)	(69 188.00)
Montant du Fonds au 31 décembre	<u>195 330.74</u>	<u>229 101.99</u>

La réconciliation avec les liquidités à l'actif figure au point 2.8.

2.16 Subventions d'investissements OFAS/Etat de Genève

Les subventions OFAS/Etat de Genève correspondant aux subventions reçues dans le cadre du financement des rénovations et réaménagement ainsi que dans le cadre des immobilisations liées à l'exploitation courante sont portées dans les capitaux étrangers à long terme (produits différés).

Le détail des mouvements de ces subventions et de leur utilisation est présenté aux pages 21 et 22.

2.17 Capital de l'organisation

La décomposition et la variation du capital de l'organisation se présentent comme suit:

	<u>2009</u> CHF
Capital de l'organisation	
Capital de dotation	10 000.00
Fonds de réserve au 31.12.2001	<u>14 331 034.30</u>
Fonds libres (propres) au 31.12.2001, avant les premiers subventionnements de l'Etat de Genève	14 341 034.30
Fonds de réserve acquis du 01.01.2002 au 31.12.2007	1 200 607.91
Utilisation Fonds de réserve pour amortissement extraordinaire-sculpture	<u>(249 960.30)</u>
Fonds libres au 31.12.2009	<u>15 291 681.91</u>

Résultats des exercices 2008 et 2009:

	<u>Résultat d'exploitation</u> CHF	<u>Autres résultats</u> CHF	<u>Total résultats</u> CHF
2008 (après restitution du bénéfice)	152 007.18	70 291.69	222 298.87
2009 (après restitution du bénéfice)	<u>47 084.71</u>	<u>60 458.03</u>	<u>107 542.74</u>
Résultats cumulés 2008-2009	<u>199 091.89</u>	<u>130 749.72</u>	<u>329 841.61</u>

2.18 Calcul de la répartition de la subvention non dépensée

Le tableau de suivi des résultats avant et après répartition selon contrat de prestations 2008-2009 se présente comme suit:

	Résultat avant répartition	Taux	Part revenant à l'Etat de Genève	Taux	Résultat après répartition
2008	630 993.09	64.77%	408 694.22	35.23%	222 298.87
2008 retraité	630 993.09	61.23%	386 357.07	38.77%	244 636.02
Différence 2008	0.00	-3.54%	(22 337.16)	3.54%	22 337.16
2009	210 021.17	59.43%	124 815.58	40.57%	85 205.59
2009 cumulé	210 021.17		102 478.43		107 542.74
Cumul 2008 retraité - 2009	841 014.26		511 172.65		329 841.61

La méthode de calcul retenue dans le contrat de prestations de la part que l'institution peut garder à l'échéance du contrat est: total des revenus d'exploitation (sauf les subventions non monétaires) moins subventions reçues divisé par le total des revenus d'exploitation.

Une première répartition avait été faite en 2008 avant l'introduction comptable des amortissements différés sur la base du calcul suivant:

$$(20'634'804.23 + 152'054.87) - (13'424'121 + 38'539) = 7'324'199.10$$
$$7'324'199.10 / (20'634.80423 + 152'054.87) = 35.23 \%$$

Suite à l'introduction en 2009 des amortissements différés dans les comptes 2008, la répartition a été recalculée de la manière suivante, ce qui donne un montant en faveur de la fondation supérieur à celui calculé en 2008:

$$(21'402'283.52 - 38'539 + 408'694.22 + 152'054.87) - 13'424'121 = 8'500'372.61$$
$$8'500'372.61 / (21'402'283.52 - 38'539 + 408'694.22 + 152'054.87) = 38.77 \%$$

La répartition du résultat 2009 est la suivante:

$$(23'592'487.29 - 38'539 + 305'789.15 + 6'519.10) - 14'184'364 = 9'681'892.54$$
$$9'681'892.54 / (23'592'487.29 - 38'539 + 305'789.15 + 6'519.10) = 40.57 \%$$

2.19 Cautionnement, engagements de leasing opérationnel

Néant

3. COMPTE D'EXPLOITATION ET AUTRES RESULTATS

Les charges et les produits se rapportant à une période sont délimités et affectés à la période concernée (accrual basis). Les produits et charges sont présentés en distinguant le résultat d'exploitation lié aux activités subventionnées par l'Etat de Genève, des autres produits et charges liés à l'exploitation, en présentant distinctement les produits financiers et autres résultats, et enfin, les attributions aux fonds et au capital de la Fondation.

3.1 Salaires et charges sociales

	<u>2009</u> CHF	<u>2008</u> CHF
Masse salariale selon compte d'exploitation + Remboursement APG (accidents, maternité, etc.)	12 532 781.10 593 965.70	11 429 316.10 438 459.25
Sous-total 1	<u>13 126 746.80</u>	<u>11 867 775.35</u>
Charges sociales	2 409 095.65	2 170 632.15
Sous-total 2	<u>15 535 842.45</u>	<u>14 038 407.50</u>
- Masse salariale villageois (y.c. charges sociales)	(188 959.10)	(191 078.15)
- Masse salariale des autres catégories particulières (y.c. charges sociales)	(177 269.00)	(173 213.25)
Total	<u>15 229 614.35</u>	<u>13 674 116.10</u>
Effectif en équivalent plein temps au 31 décembre	147.85	129.25

Nous n'avons eu aucune personne en RMCAS et ETC en 2008 et 2009.

3.2 Liste des indemnités complémentaires versées et montants, ainsi que prestations/avantages en nature au:

- a) Personnel: néant
- b) Directeurs et cadres supérieurs: néant

3.3 Rémunération des organes dirigeants:

- a) Conseil de Fondation: néant
- b) Les salaires bruts de la directrice et des cadres supérieurs se sont élevés en 2009 à CHF 984'686.35 et en 2008 à CHF 916'646.40 pour un effectif de 6.8 personnes. L'augmentation est due principalement à l'introduction du 13^{ème} salaire et à l'annuité 2009.

3.4 Produits et charges CIIS

Ces postes comprennent, comme énoncé au point 2.4 du bilan les montants totaux facturés aux cantons de Neuchâtel et Vaud pour cinq de nos résidents durant les années 2008 et 2009 ainsi que le montant à restituer au canton de Genève.

3.5 Subvention non-monétaire droit de superficie

Selon le contrat de prestations couvrant la période 2008 et 2009, nous recevons une subvention non-monétaire pour couvrir le coût du droit de superficie dont nous bénéficions. Ce droit se monte à CHF 38'539 par an.

3.6 Frais d'utilisation des installations, amortissements

Il est à relever que l'écart par rapport au budget 2009 s'explique du fait que lors de l'établissement du budget, la méthode de calcul de l'amortissement était basée sur un amortissement net de l'actif immobilisé déduit des dons et subventions reçus. Il n'y avait donc pas de produits différés sur subventions et dons dans les budgets 2009.

Ce poste se décompose comme suit:

	<u>2009</u> CHF	<u>2008</u> CHF
Frais des installations	48 220.99	68 603.81
Amortissements d'exploitation	<u>2 444 145.18</u>	<u>2 192 621.94</u>
	<u>2 492 366.17</u>	<u>2 261 225.75</u>

Les amortissements totaux sur les immobilisations tels qu'ils figurent en page 21 (Tableau des immobilisations) se répartissent comme suit:

	<u>2009</u> CHF	<u>2008</u> CHF
Amortissements exploitation	2 444 145.18	2 192 621.94
Amortissements extraordinaires des bâtiments en rénovation	55 910.02	130 598.74
Amortissements des exercices précédents	105 247.84	0.00
Amortissement sculpture par les fonds libres	<u>249 960.30</u>	<u>0.00</u>
Total des amortissements bruts	<u>2 855 263.34</u>	<u>2 323 220.68</u>

3.7 Produits sur exercices antérieurs

Ce poste se décompose comme suit:

	<u>2009</u> CHF	<u>2008</u> CHF
Allocations d'impotence	20 022.80	17 404.00
Solde d'assurances	791.90	497.25
Liquidation Sairgroup	0.00	310.65
Participation aux excédents assurances	0.00	133 645.70
Annulation droits de superficie 2006-2007	73 896.00	0.00
Annulation prov. Impôt immobilier 2006-2008	159 300.00	0.00
Impôts cantonaux 2005 à recevoir	21 586.95	0.00
Autres produits	<u>30 191.50</u>	<u>197.27</u>
	<u>305 789.15</u>	<u>152 054.87</u>

3.8 Charges sur exercices antérieurs

Ce poste se décompose comme suit:

	<u>2009</u> CHF	<u>2008</u> CHF
Ajustement sur valeur rénovation	0.00	17 216.00
Soldes d'assurances	279.80	33.20
Factures reçues après bouclement	8 907.00	41 964.00
Complément CIIS 2008 en faveur de l'Etat	137 415.58	0.00
Amortissements rétroactifs réaménagement	105 247.84	0.00
Autres charges	0.00	9 452.98
	<u>251 850.22</u>	<u>68 666.18</u>

4. ACTIFS MIS EN GAGE OU CEDES

Néant

5. VALEURS D'ASSURANCE INCENDIE

	<u>2009</u> CHF	<u>2008</u> CHF
Immeubles	61 536 053.00	62 359 114.00
Equipement, machines, effets du personnel, marchandises, bétail et frais de déblaiement	8 810 000.00	8 570 000.00

6. ENTREPRISES LIEES

La Fondation pour l'entretien, la rénovation et le développement du village d'Aigues-Vertes (FERD) a été fondée le 11 octobre 2004 par la Fondation agissant comme fondatrice. Elle a pour but exclusif de contribuer, par le biais de dons ou de prêts, à l'entretien, la reconstruction et le développement du village, à l'exclusion des frais d'exploitation.

Il est relevé que la Fondation Aigues-Vertes et la FERD sont juridiquement indépendantes et qu'elles n'ont aucun rapport de domination entre elles, malgré la présence de mêmes personnes dans les Conseils de Fondation des deux entités. Par ailleurs, le but très précis et exclusif de la FERD qui apparaît distinctement dans les comptes de la Fondation au travers des prêts précités ainsi que l'article 12 al.3 des statuts qui stipule qu'«en aucun cas les biens de la FERD ne pourraient faire retour à la fondatrice», il y a dès lors ni nécessité, ni obligation au sens des normes Swiss GAAP RPC d'établir des comptes consolidés.

7. PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE/ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

La Fondation est affiliée à la CEH Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du Canton de Genève depuis le 1er janvier 2003.

Cette caisse a recours à un système de financement mixte situé entre un système par capitalisation et un système par répartition. Ce système mixte est adopté par bon nombre de caisses de pensions de droit public disposant de la garantie de l'Etat. Avec ce système, la caisse n'a donc pas l'obligation de disposer d'une fortune au moins égale au total de ses engagements actuariels.

Avec un système par capitalisation, l'insuffisance éventuelle de couverture du plan de prévoyance attribuable à notre personnel s'élèverait à CHF 3'941'894 au 31 décembre 2009 respectivement à CHF 3'878'499 au 31 décembre 2008 selon les estimations de la CEH.

Les montants précités deviendraient exigibles en cas de rupture de la convention d'affiliation. Aucune provision n'est constituée dans les comptes de la Fondation, ni pour couvrir ces engagements conditionnels, ni pour couvrir l'éventuelle part au déficit technique des plans de prévoyance qui pourrait être mise à la charge de la Fondation.

8. EVALUATION DES RISQUES

Le Conseil de Fondation a procédé à une analyse du risque par analogie à l'article 663b al.1 chiffre 12 CO, formalisée par un document de synthèse sur lequel il s'est prononcé la première fois le 10 décembre 2008. Il a réactualisé son analyse le 9 décembre 2009.

9. RAPPORT DE L'INSPECTION CANTONALE DES FINANCES

Un audit a été effectué sur les comptes 2007 durant le dernier trimestre 2008. Les remarques ont été intégrées dans les comptes dès l'exercice 2008.

10. TABLEAUX RECAPITULATIFS DES IMMOBILISATIONS

Voir ci-après: Un tableau récapitulatif toutes les immobilisations selon la méthode des produits différés (page 21).

Un tableau récapitulatif des rénovations en cours selon la méthode des produits différés (page 22).

11. CONTRAT DE PRESTATIONS

La Fondation a signé un contrat de prestations avec le Canton de Genève pour la période 2008 – 2009. Celui-ci a été validé auprès des instances cantonales avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008.

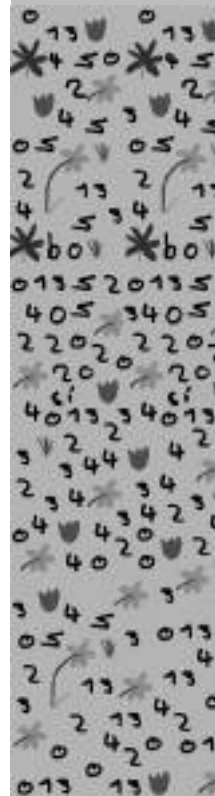
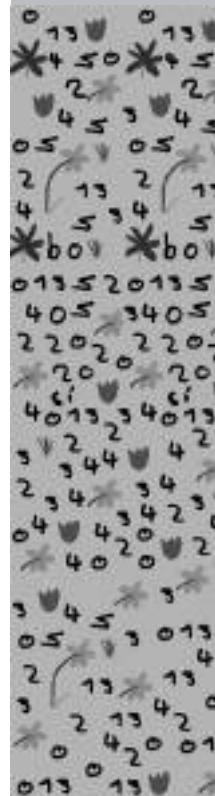


Tableau récapitulatif des immobilisations au 31 décembre 2008 et 2009 selon la méthode des produits différés

01.01.08 Actif	31.12.08			01.01.08			31.12.08			01.01.08			31.12.08					
	Variation	fin d'année	Fds amort.	variation	amort	Fds amort.	variation	amort	Dons	Subv.passif	variation	amort	Dons	Subv.passif	variation	amort	subv. final	
Véhicules 936 430.90	95 684.25	1 032 115.15	558 566.89	-84 082.65	117 042.94	591 527.18	0.00	195 300.00	39 060.00	156 240.00	32 653.47	49 697.55	20 777.79	20 777.79	61 573.23	20 777.79	61 573.23	
Machines de bureau 249 988.90	0.00	249 988.90	175 911.62	0.00	19 948.82	195 860.44	0.00	0.00	0.00	0.00	5 960.66	26 183.65	6 589.16	6 589.16	25 555.15	6 589.16	25 555.15	
Equipements 2 395 766.70	1 095 523.91	3 491 290.61	1 576 254.46	100 070.97	273 099.19	1 949 424.62	0.00	0.00	0.00	0.00	201 873.99	618 683.42	97 723.13	97 723.13	722 834.28	97 723.13	722 834.28	
Installations fixes 1 263 369.52	3 778 339.68	5 041 709.20	802 055.31	66 441.21	252 085.46	1 120 581.98	0.00	0.00	0.00	0.00	204 979.99	2 316 159.37	149 845.48	149 845.48	2 371 293.88	149 845.48	2 371 293.88	
Immeubles 8 516 355.07	10 231 657.00	18 748 012.07	2 844 968.74	-555 257.85	521 274.56	2 810 985.46	239 126.24	0.00	9 197.16	229 929.08	2 369 948.20	6 720 399.72	202 018.96	202 018.96	8 888 328.96	202 018.96	8 888 328.96	
Rénovations en cours 42 704 124.00	-7 688 389.36	35 015 734.64	1 223 655.69	-507 362.10	1 139 769.71	1 855 063.30	0.00	0.00	0.00	0.00	21 286 546.09	-2 448 542.42	650 961.83	650 961.83	18 187 041.84	650 961.83	18 187 041.84	
56 066 035.09	7 512 815.48	63 578 850.57	7 181 412.72	-980 190.42	2 323 220.68	8 524 442.97	239 126.24	195 300.00	48 257.16	386 169.08	24 101 962.40	7 282 581.30	1 127 916.35	1 127 916.35	30 256 627.35	1 127 916.35	30 256 627.35	
Actif	Variation	fin d'année	Fds amort.	variation	amort	Fds amort.	Dons	variation	amort	Dons	Subv.passif	variation	amort	Dons	Subv.passif	variation	amort	subv. final
Véhicules 1 032 115.15	6 155.00	1 038 270.15	591 527.18	-42 000.00	130 578.83	680 106.01	156 240.00	30 000.00	45 060.00	141 180.00	61 573.23	4 186.00	21 614.99	44 144.24	44 144.24	21 614.99	44 144.24	
Machines de bureau 249 988.90	-4 904.40	245 084.50	195 860.44	-4 904.60	19 948.82	210 904.66	0.00	0.00	0.00	0.00	25 555.15	0.00	6 664.99	18 890.16	18 890.16	6 664.99	18 890.16	
Equipements 3 491 290.61	-247 245.05	3 244 047.56	1 949 424.62	-540 977.74	324 331.81	1 732 778.69	0.00	0.00	0.00	0.00	722 834.28	56 726.54	103 695.20	675 865.62	675 865.62	103 695.20	675 865.62	
Installations fixes 5 041 709.20	292 363.00	5 334 072.20	1 120 581.98	0.00	502 045.76	1 622 627.74	0.00	0.00	0.00	0.00	2 371 293.88	0.00	145 880.26	2 225 413.62	2 225 413.62	145 880.26	2 225 413.62	
Immeubles 18 748 012.07	759 861.35	19 507 873.42	2 810 985.46	0.00	495 405.31	3 306 390.77	229 929.08	0.00	9 197.16	220 731.91	8 888 328.96	0.00	194 120.84	8 694 208.13	8 694 208.13	194 120.84	8 694 208.13	
Rénovations en cours 35 015 734.64	4 044 282.83	39 060 017.47	1 856 063.30	0.00	1 382 953.01	3 239 016.30	0.00	0.00	0.00	0.00	18 187 041.84	4 170 088.27	862 373.21	21 494 756.90	21 494 756.90	862 373.21	21 494 756.90	
63 578 850.57	4 850 514.73	68 429 365.30	8 524 442.97	-587 982.34	2 855 263.54	10 791 824.17	386 169.08	30 000.00	54 257.16	361 911.91	30 256 627.35	4 231 000.81	1 334 349.49	33 153 278.67	33 153 278.67	1 334 349.49	33 153 278.67	

Tableau récapitulatif des rénovations en cours y compris retraitement au 31 décembre 2009

	Valeurs brutes			Fonds d'amortissement			Subventions			Val. Résiduelles	
	Val. Acquisition au 1.1.09	Mouvement de l'exercice	Total au 31.12.09	Valeur au 1.1.09	Mouvement de l'exercice	Amortissement 2009	Total au 31.12.09	Valeur au 1.1.09	Mouvement de l'exercice	Amortissement 2009	Total au 31.12.09
- Réaménagement du village	759 861.35	-759 861.35	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
- Réaménagement Home C	8 178 881.95	22 364.95	8 201 246.90	290 844.33	0.00	193 896.22	484 740.55	4 261 159.12	0.00	117 207.92	4 143 951.20
- Réaménagement Verger	3 026 514.72	0.00	3 026 514.72	246 269.35	0.00	98 507.74	344 777.09	1 506 266.03	0.00	53 045.19	1 453 220.84
- Infrastructures communes 2 ^{ème} phase	7 520 469.21	71 002.30	7 591 471.51	637 184.45	0.00	341 686.26	978 870.71	4 250 070.26	25 426.25	233 526.53	4 041 969.98
- Réaménagement Begonia	440 989.66	1 752 617.54	2 193 607.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
- Réaménagement Pâquerette	1 316 453.01	360 366.95	1 676 819.96	0.00	0.00	52 167.61	52 167.61	0.00	1 199 713.00	34 309.91	1 165 403.09
- Réaménagement Crocus	3 241 985.73	24 642.55	3 266 628.28	89 831.20	0.00	97 997.67	187 828.87	2 050 735.76	0.00	63 430.08	1 987 305.68
- Réaménagement Ancienne Grande Salle	71 799.60	66 393.60	138 193.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
- Réaménagement Abricotier	1 589 703.56	567 066.60	2 156 770.16	0.00	0.00	68 898.00	68 898.00	0.00	1 412 412.00	43 299.00	1 369 113.00
- Réaménagement Noisetier	1 951 294.36	3 147.30	1 954 441.66	57 624.78	0.00	62 863.40	120 488.18	1 249 189.93	0.00	41 400.07	1 207 789.86
- Réaménagement Clochette	156 932.85	1 537 287.09	1 694 219.94	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
- Réaménagement Lilas	3 442 459.17	47 311.20	3 489 770.37	59 325.72	0.00	118 651.43	177 977.15	2 248 774.40	0.00	78 909.22	2 169 865.18
- Réaménagement Aménagement extérieurs	1 124 357.37	9 475.40	1 133 832.77	177 592.65	0.00	112 812.84	290 405.49	407 629.52	224 614.31	68 949.70	563 294.13
- Réaménagement mobilier et équipement	2 194 032.10	342 468.70	2 536 500.80	297 390.82	0.00	235 471.84	532 862.66	847 006.69	517 889.25	128 295.59	1 236 600.35
- Subventions stockées en attente de la vent	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 366 210.13	790 033.46	0.00	2 156 243.59
TOTAUX	35 015 734.64	4 044 282.83	39 060 017.47	1 856 063.30	0.00	1 382 953.01	3 239 016.30	18 187 041.84	4 170 088.27	862 373.21	21 494 756.90
											35 821 001.17



Fondation Aigues-Vertes, Bernex

Rapport de performance au 31 décembre 2009

1. Organisation de la Fondation et but

La Fondation est une fondation de droit privé inscrite au Registre du Commerce depuis le 6 mai 1960. Elle est régie par les nouveaux statuts adoptés par le Conseil de Fondation le 3 septembre 2002 et entérinés par le Service de Surveillance des Fondations le 5 novembre 2002 (dossier n°557).

La Fondation a pour but de contribuer par tous moyens appropriés à l'intégration sociale et économique de personnes mineures et majeures présentant une déficience intellectuelle et reconnue comme souffrant d'un handicap ou d'une invalidité.

2. Composition du Conseil de Fondation

Les membres du Conseil de Fondation sont élus pour une durée de trois ans.

Composition du Conseil de Fondation au 31 décembre			2009	2008
- Büchi Thomas	Président *	Chancy	x	x
- Sayegh Christine	Vice-prés. *	Chêne-Bougeries	x	x
- Schmid Daniel	Membre *	Onex	x	x
- Lindenmeyer René	Membre *	Confignon	x	x
- Babel Jean-François	Membre	Chêne-Bougeries	x	x
- Berchtold Henri	Membre	Corsier	x	x
- Ferrero François	Membre	Chêne-Bougeries	x	x
- Grand Philippe	Membre	Genève		x
- Monin David	Membre	Archamps (France)	x	
- Pictet Guillaume	Membre	Chêne-Bougeries		x
- Suchet Marie-Claude	Membre	Loisin (France)	x	x
- Testa Haegi Enza	Membre	Genève	x	
- Volery Fabrice	Membre	Athenaz	x	x
- Zanoletti-Hauert Graziella	Membre	Crassier		x

* Membres du Bureau

3. Personne responsable de la gestion

Madame Schneider Annelise, directrice, sous la responsabilité du Conseil de Fondation.

4. Personnes habilitées à signer

- Membres du Conseil de Fondation: signature collective à deux, avec membre du bureau
 - Directrice, Schneider Annelise: signature collective à deux, avec membre du bureau
 - Autres personnes habilitées à signer: signature collective avec membre du bureau ou la directrice
- soit: Gambacorta Marc, Looten-Berthoud Isabelle, Valente Sandra
(dont signatures pour banques et CCP), Larpin Jacqueline, Larpin Jean-Claude,
Galpy Yanick, Gazagne Evelyn, Zillweger Tara.

5. Organe de révision

SFG Société Fiduciaire et de Gérance SA, 10, Boulevard du Théâtre, 1204 Genève, depuis la révision de l'exercice 2001.

6. Indemnités versées aux membres du Conseil

Néant.

7. Statut fiscal

Le statut fiscal de la Fondation a été renouvelé le 4 octobre 2005 pour une durée de cinq ans à partir de la période fiscale 2005.

La Fondation est exonérée des impôts sur le bénéfice et le capital prévus par la LIPM. L'exonération s'étend à l'impôt immobilier complémentaire.

Par ailleurs, comme auparavant, l'exonération ne s'étend pas à l'impôt calculé sur toutes les plus-values immobilières ou bénéfiques résultant d'aliénation de biens et d'actifs immobiliers.

D'autre part, la Fondation bénéficie d'une réduction de 70 % des droits de succession afférents aux libéralités mobilières pour cause de mort qui lui sont dévolues, d'une exemption des droits d'enregistrement afférents à son capital initial de dotation et également d'une exemption des droits d'enregistrement relatifs aux donations mobilières qui lui sont faites.

Suite à une modification de la loi, cette réduction est passée à 100 % pour tous les droits de succession débutant le 1^{er} janvier 2009.



8. Activités

	2009	2008
<u>Activité</u>		
Nombre de résidents H et HO au 31.12	103	99
Nombre de résidents H au 31.12	53	53
Nombre de résidents HO au 31.12	50	46
Nombre de places ouvertes durant l'année	5	8
Nombre d'entrées	10	9
Nombre de sorties	6	0
Journées de présence	33 711	31 773
Taux d'occupation	91.10%	90.35%
Nombre de place en ateliers protégés	62	62
Nombre de villageois en ateliers (effectif plein temps)	58.15	56.65
Nombre d'heures payées en ateliers protégés	96 012	97 846
Nombre d'heures payées en ateliers protégés cible	89 232	83 824
Nombre de projets individuel au 31.12	102	93
Nombre de projets individuel au 31.12 cible	84	79
<u>Bénévolat en heures</u>		
Membres du Conseil de fondation, du Bureau et membres de la COREA	451	471
Accompagnement en ateliers	1 300	1 940
<u>Personnel</u>		
Taux d'absentéisme	7.13%	7.27%
Nombre d'EPT soumis aux mécanismes salariaux (y compris les postes vacants)	142.90	130.55
Nombre d'équivalent EPT sous-traitance	6.75	6.30
Nombre d'EPT non soumis aux mécanismes salariaux	9.00	9.00
Nombre d'EPT du personnel socio-éducatif	103.60	91.95
Nombre d'EPT du personnel socio-hôtelier	19.50	18.80
Nombre d'EPT du personnel administratif	19.80	19.80

Une enquête de satisfaction des villageois a été réalisée en juillet et août 2009. Elle s'est déroulée dans un esprit d'ouverture et d'écoute des villageois dans l'intention de recevoir leur avis avec la plus grande objectivité possible. Le nombre important de villageois (82/109) ayant pu participer à l'enquête de satisfaction lui confère une dimension qui nous permet d'affirmer qu'elle est un reflet réaliste des perceptions du village par ses habitants. Un rapport a été rédigé faisant le bilan de cette enquête. Il a été présenté aux villageois et compagnons par les auteurs de l'enquête de satisfaction en janvier 2010 et sera également présenté aux professionnels en mars 2010.

La plus grande réussite de cette enquête nous semble être le plaisir des villageois à partager ce moment, quelles que soient leurs difficultés et les nôtres durant ces entretiens. En réalisant cette enquête, nous avons pu vérifier l'implication des villageois et compagnons dans la vie du village d'Aigues-Vertes, leur envie d'être écoutés et actifs dans ce lieu qui est le leur. Les pistes d'amélioration qu'ils nous proposent, avec leurs mots, avec leurs rêves, sont source d'énergie pour le village. Toutes ne se réaliseront pas ou pas toute de suite, mais elles permettent de susciter la réflexion de chacun pour que le village évolue avec le temps.

Des modifications de fonctionnement, des propositions d'actions concrètes à réaliser sont mises en évidence à travers les fiches d'amélioration. L'essentiel est de rester à l'écoute des besoins des villageois. Le bénéfice de l'enquête de satisfaction se mesurera au sentiment qu'auront les villageois et compagnons d'avoir été entendus.

